

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2018

Le Conseil Municipal de LONGES, dûment convoqué le 26 avril 2018, s'est réuni le 2 mai 2018 à 20 heures 30 sous la Présidence de Monsieur Lucien BRUYAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Lucien BRUYAS, M. Didier TESTE, Mme Murielle BOIRON, M. Sylvain RIVORY, M. Marc GADOUD, M. Fabrice FOND, Mme Valérie MASIULIS, M. Stéphane SABOT, Mme Yvette BONNARD, M. Joël BALLAS, Mme Régine DUC
Secrétaire de séance : Mme Valérie MASIULIS
Membres absents excusés : M. Christophe BROSSON

SEANCE DU 13 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 3 avril 2018.

TARIFS DES CIMETIERES — ANNEE 2018

Vu les articles L2223-3, L2223-14, L2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal fixe à compter du 1^{er} juin 2018 les tarifs des concessions du cimetière ci-après annexés :

PLEINE TERRE – 2,75 m²

Concessions de quinze ans	50 € le m ² soit 137,50 €
Concessions trentenaires	75 € le m ² soit 206,25 €
Concessions cinquantenaires	150 € le m ² soit 412,50 €

PLEINE TERRE – 5,5 m²

Concessions de quinze ans	50 € le m ² soit 275,00 €
Concessions trentenaires	75 € le m ² soit 412,50 €
Concessions cinquantenaires	150 € le m ² soit 825,00 €

EMPLACEMENT CAVURNES – 1m²

Concessions trentenaires	75 € le m ² soit 75,00 €
Concessions cinquantenaires	150 € le m ² soit 150,00 €

CAVEAUX 4 places

Concessions trentenaires	1650,00 €
Concessions cinquantenaires	2600,00 €

CAVEAUX 6 places

Concessions trentenaires	2300,00 €
Concessions cinquantenaires	2800,00 €

RENOUVELLEMENT CONCESSIONS CAVEAUX 4 PLACES

Concessions trentenaires	206,25 €
Concessions cinquantenaires	412,50 €

RENOUVELLEMENT CONCESSIONS CAVEAUX 6 PLACES

Concessions trentenaires	412,50 €
Concessions cinquantenaires	825,00 €

COLOMBARIUM 4 PLACES

Concessions de quinze ans	400,00 €
Concessions trentenaires	560,00 €

CAVURNES 4 PLACES

Concessions de quinze ans	400,00 €
Concessions trentenaires	560,00 €

JARDIN DU SOUVENIR

GALET SOUVENIR	50,00 €
-----------------------	---------

GROUPEMENT DE COMMANDES VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION – TRAVAUX DE FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLAGE

Dans la continuité du schéma de mutualisation de ViennAgglo dont l'action première était de « développer la mutualisation des achats et les groupements de commandes », il est proposé aux communes membres qui le souhaitent de s'associer à Vienne Condrieu Agglomération pour lancer un marché de travaux de fauchage et débroussaillage des accotements, fossés, talus et délaissés, sur le territoire de la rive droite de Vienne Condrieu Agglomération. La forme du marché est un accord-cadre à bons de commande avec un montant total maximum de 220 000 € HT avec un seul attributaire. Le marché est prévu pour une durée d'un an renouvelable 2 fois un an. Vienne Condrieu Agglomération est le coordonnateur du groupement de commandes. Elle organisera la consultation des entreprises. Chaque membre du groupement s'engage à signer les marchés à hauteur de ses besoins propres.

Monsieur Marc GADOUD regrette que le marché ne bénéficie qu'à un seul attributaire. Un marché avec plusieurs lots aurait permis de favoriser les entreprises locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de l'adhésion de la Commune au groupement de commandes formé par Vienne Condrieu Agglomération pour les travaux de fauchage et débroussaillage des accotements, fossés, talus et délaissés sur le territoire des communes de la rive droite de Vienne Condrieu Agglomération. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

**GROUPEMENT DE COMMANDES VIENNE
CONDRIEU AGGLOMERATION – ACQUISITION
DE SIGNALISATION HORIZONTALE ET
VERTICALE**

Dans la continuité du schéma de mutualisation de ViennAgglo dont l'action première était de « développer la mutualisation des achats et les groupements de commandes », il est proposé aux communes membres qui le souhaitent de s'associer à Vienne Condrieu Agglomération pour lancer un marché pour la signalisation verticale et un marché pour la signalisation horizontale sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Les marchés sont lancés sous la forme de deux accords-cadres à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum. Ils sont mono-attributaires. Le marché est prévu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois 1 an. Vienne Condrieu Agglomération est le coordonnateur des groupements de commandes. Elle organisera les consultations des entreprises. Chaque membre des groupements s'engage à exécuter le marché par l'émission de bons de commandes au fur et à mesure des besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de l'adhésion de la Commune au groupement de commandes formé par Vienne Condrieu Agglomération aux groupements de commandes formés par Vienne Condrieu Agglomération pour la signalisation verticale et pour la signalisation horizontale sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

**MODIFICATION DES STATUTS DE VIENNE
CONDRIEU AGGLOMERATION**

Au 1^{er} janvier 2018, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI) notamment Vienne Condrieu Agglomération se sont vus confier la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondation » (GEMAPI). Ces lois incitent par ailleurs les collectivités territoriales à organiser la mise en œuvre de ces compétences et des compétences connexes relatives à la gestion de l'eau et des rivières au travers de syndicats mixtes œuvrant à l'échelle de bassins hydrographiques cohérents.

La mise en place de la compétence GEMAPI vise ainsi à aborder de manière conjointe la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques et des rivières (pour gérer les ouvrages de protection contre les inondations, faciliter l'écoulement des eaux et gérer des zones d'expansion des crues, gérer la végétation dans les cours d'eaux,...) et l'urbanisme (pour mieux intégrer le risque d'inondation et le bon état des milieux naturels dans l'aménagement du territoire et dans les documents d'urbanisme).

La compétence GEMAPI s'articule autour de 4 missions définies au Code de l'Environnement (1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7 dudit code) :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

5° La défense contre les inondations et contre la mer ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

A cette compétence obligatoire, peuvent être rattachées, dans un souci de cohérence de l'action territoriale, un certain nombre de compétences facultatives qui concourent également à la gestion équilibrée de la ressource en eau au sein du grand cycle de l'eau. Il s'agit des compétences mentionnées aux 4°, 6°, 7°, 11° et 12° de l'article L. 211-7 précité :

4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (hors eaux pluviales urbaines) ;

6° La lutte contre la pollution ;

7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;

11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

12° L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Vu la délibération n°18-155 du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération approuvant le transfert de 3 compétences complémentaires à la compétence GEMAPI visées à l'article L211-7 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** le transfert des compétences suivantes à Vienne Condrieu Agglomération en complément de la compétence GEMAPI et des compétences complémentaires en matière de gestion de l'eau et des rivières déjà exercées par l'Agglomération (item 4 et 12 de l'article L211-7 du Code de l'environnement) :

- La lutte contre la pollution (item 6 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement),
- La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines (item 7 du Code de l'Environnement)
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (item 11 du Code de l'Environnement).

Il approuve les statuts modifiés de Vienne Condrieu Agglomération tels que joints à la présente délibération.

**REFECTION DES BOISERIES ET HUISSE-
RIES DE L'ECOLE—DEMANDE DE
SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le mauvais état des boiseries extérieures de l'école ainsi que certaines huisseries extérieures dont il devient urgent de les rénover. De ce fait des devis ont été demandés effectuer ces travaux. Il ressortirait de cette consultation l'attribution suivante :



Travaux de réfection des boiseries extérieures : Entreprise ALLOUA à Echalas (Rhône) – 9700 € H.T.

Travaux de dépose des brises-soleil : Entreprise PRIER à Rive de Gier (Loire) – 4.700 € H.T.

Travaux de remplacement des huisseries : Entreprise RIVORY à Pélussin (Loire) : 5808 € H.T.

Le montant total des travaux serait donc de 20.208 € H.T. soit 22.309,60 € TTC

Compte-tenu du montant des travaux, Monsieur le Maire précise qu'il est possible de demander au Conseil Départemental du Rhône une aide financière à hauteur de 50% du montant H.T. soit 10.104 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les travaux de réfection des boiseries extérieures de l'école ainsi que certaines huisseries extérieures et sollicite de la part du Conseil Départemental du Rhône l'obtention d'une subvention de 10124 € pour ces travaux

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION – REFERENTS AMBROISIE

Le Conseil Municipal désigne :

M. Marc GADOUD, élu
M. Jean-Michel REY, agent territorial

En qualité de référents ambroisie de Vienne Condrieu Agglomération pour la commune.

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION – INFORMATIQUE DANS LES ECOLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agglomération ne reprendra pas la maintenance des équipements informatiques de la commune en particulier pour les écoles. En effet, la commune est très bien équipée et la somme devant mise à charge des autres communes pour avoir le même type d'équipement serait trop importante. Un devis sera donc demandé à une entreprise privée pour la maintenance des équipements informatiques, en particulier pour l'école.

AMENAGEMENT DE LA PARCELLE N° AK499 – CREATION D'UN RESEAU D'ASSANISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un réseau d'assainissement pour l'aménagement de la parcelle N°AK499. Il propose au Conseil Municipal de consulter différentes entreprises des environs. Le Conseil Municipal donne son accord pour ces travaux et cette consultation.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Murielle BOIRON signale qu'il n'y a plus de panneau pour la vitesse à l'entrée de Dizimieux.

Monsieur le Maire signale que la prochaine commission voirie de Vienne Condrieu Agglomération aura lieu à Longes le Jeudi 7 juin.

Monsieur Didier TESTE signale que :

- Le groupe de travail concernant la circulation dans le village n'a reçu que deux candidatures d'habitants de Longes. Un nouvel appel sera lancé à la population.
- Les parterres d'hortensias à la sortie est du village ont été saccagés par des roues de tracteurs. Il demande aux agriculteurs de respecter le travail de l'équipe technique de la commune.
- Le prestataire pour l'entretien des équipements techniques de VMC et pompe à chaleur va être remplacé.

Madame Murielle BOIRON présente au Conseil Municipal les réunions du maire et des adjoints :

- Le mardi 10 avril, réunion du PLU consacré aux agriculteurs et aux terrains agricoles
- Le mardi 17 avril, réunion avec un prestataire de repas pour le restaurant scolaire : « La Pause Déjeuner » de La Grand Croix

**L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,
LA SEANCE EST LEVEE A 22h50**

ZONE DE RENCONTRE

Les problèmes de vitesse excessive dans le centre du village de Longes ont amené la municipalité à étudier la mise en place d'une zone de rencontre : section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Afin d'approfondir cette réflexion, il avait été proposé aux habitants de Longes intéressés par ce projet de se joindre à un groupe de travail. Pour l'instant, seuls deux habitants se sont inscrits à ce groupe de travail. Pour démarrer les réunions, il faudrait qu'au moins une troisième personne se joigne à nous. Si vous voulez faire partie de ce groupe de travail, merci de contacter la mairie.

LA COMMUNE RECRUTE

La commune recrute pendant la période estivale un agent technique pour le remplacement du personnel en congés annuels. Merci de prendre contact avec la mairie

Le Point Information Jeunesse, au plus près des besoins des jeunes et de leurs familles !

Ouvert à tous, le PIJ de Vienne Condrieu Agglomération a pour mission d'aider les jeunes et leurs familles à trouver des informations sur tous les sujets qui les concernent ou les intéressent : jobs d'été ou saisonniers, informations-conseils sur l'accès aux droits quand on est étudiant (sécurité sociale, déclaration d'impôt...), accès au logement, accès à la formation BAFA, informations et conseils personnalisés sur le choix professionnel, accès à l'alternance, départ à l'étranger...

Vous serez reçu par un personnel qualifié et formé qui vous écoutera, et cherchera avec vous les réponses à vos questions.

L'info jeunes :

- est un lieu d'écoute et d'information,
- propose un accueil personnalisé sur rendez-vous,
- offre un point d'accès internet disponible pour effectuer des recherches documentaires, saisir des CV et lettres de motivation, organiser des entretiens à distance par visioconférence...

« La plupart du temps, ce n'étaient pas les questions que les gens posaient mais celles qu'ils ne posaient pas, qui les trahissaient » /Jussi Alder-Olsen (écrivain danois)

Alors osez ! Jeunes et familles, vous êtes les bienvenus !

Permanence A'tout'jeune : mercredi 19 septembre à Loire-sur-Rhône à 14h (salle de la Gare)

Point Information Jeunesse
15, rue des Granges - CONDRIEU
Tél : 04 74 56 89 46
jeunesse@vienne-condrieu-agglomeration.fr
Du mardi au jeudi : 9h/12h et 13h30/17h et vendredi : 9h/12h

Toutes les actus du PIJ, sur Facebook PIJ Vienne Condrieu Agglomération

#dévoiletatoile !

Dans le cadre du projet citoyen "Citoyen de Demain, Ici et Autre p'Art", une activité autour des Arts plastiques, encadrée par une intervenante, Sophie de Almeida, et une animatrice jeunesse de Vienne Condrieu Agglomération, Elsa Horry, a eu lieu le vendredi 20 avril 2018.

Durant ces ateliers ludiques et culturels, les jeunes ont été invités à réfléchir à des questions citoyennes.

Au cours des séances de #dévoiletatoile, 10 jeunes, de 11 à 14 ans, ont pu imaginer et projeter sur un support papier, le monde de leur rêve en faisant appel à leur imagination, sans être limité dans leur expression graphique.

A cette occasion, ils ont pu utiliser différents supports de création : collage, peinture, feutre, fusain..., et ont appréhendé et découvert ainsi différentes techniques de dessins.



CONCOURS DE PETANQUE

**VENDREDI 25 MAI 2018 A 20H00
ASSOCIATION DES JEUNES**

**VENDREDI 1 JUIN 2018 A 20H00
ASSOCIATION AVPL**

**VENDREDI 8 JUIN 2018 A 20H00
LA BOULE LONGEARDE**

**VENDREDI 15 JUIN 2018 A 20H00
LA BOULE LONGEARDE**



FETE DU FOOT 2018 – Réservez la date !!

Samedi 16 juin à partir de 15h – Complexe du Fautre

Tournoi de Foot Amical (Masculin, Féminin, Mixte, enfants, ...) par équipe de 5 - Inscriptions sur place

Le soir repas sur place – Menu et réservation disponible à partir du 30 mai

A cette occasion aura lieu également l'assemblée Générale de la section foot pour les licenciés et parents

L'ASSOCIATION FAMILIALE DE LONGES



...est heureuse de vous offrir
l'apéritif à l'occasion de la

FETE DES MERES

LE DIMANCHE 27 MAI 2018

De 11h à 12h30

A la maison des Associations
(Terrains de boules)

Une fleur sera remise à toutes les mamans présentes.
Une tombola gratuite sera organisée pour remporter un
petit cadeau supplémentaire.



Les conjoints et enfants seront les
bienvenus.